

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839 29228 BREST CEDEX 2 Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

<u>fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr</u> Site Web: <u>http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/</u>

Comité Technique Local du 2 juillet 2020 Déclaration liminaire

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers camarades,

F.O.- DGFIP rappelle l'engagement sans faille de tous les fonctionnaires et agents publics qui ont assuré les missions essentielles de la nation souvent sans matériel de protection, au péril de leur santé et malheureusement parfois de leur vie.

Ce dévouement nécessite que le pouvoir en place fasse un bilan de la crise sanitaire afin d'en tirer les enseignements pour renforcer la fonction publique, ses missions et les conditions de travail et de vie des 5,5 millions de fonctionnaires et agents publics.

Alors même que des milliers de salariés craignent des licenciements, alors même que la crise sanitaire n'est pas complètement réglée, réaffaiblir les services publics, c'est oublier leur rôle majeur en matière de cohésion sociale.

Malheureusement, le gouvernement n'a d'autre ambition que de reprendre l'agenda social tel qu'il l'avait laissé début mars, il a d'ailleurs, dès le 5 juin, poursuivi la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction publique qui supprime notamment les CHS-CT qui ont pourtant démontré toute leur utilité en incitant sans cesse les employeurs à prendre des mesures afin de protéger les travailleurs.

C'est pourquoi, nous réitérons solennellement notre demande de stopper la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction publique et de relancer le Conseil National des Services Publics pour avoir un débat de fond sur les missions de services publics, leur organisation et l'adéquation des besoins et des moyens.

Malgré les discours du Président de la République et du premier Ministre, annonçant un monde d'après... force est de constater que le pouvoir en place n'a manifestement pas pour objectif de changer son logiciel mais qu'au contraire il entend bien persévérer dans l'erreur...

La preuve en est concernant la DGFIP, dont les enseignements de la crise ne conduisent pas la technostructure à remettre en cause les orientations du contrat d'objectif 2020-2022... le Directeur Général persiste notamment dans sa volonté de mettre en œuvre le NRP, n'hésitant pas pour justifier sa position à réécrire l'histoire de la crise sanitaire, afin de poursuivre le démantèlement du réseau de proximité...

Cette crise a conforté la DGFiP dans son rôle majeur dans le fonctionnement de l'État et les agents qui ont démontré toute leur réactivité et capacité d'adaptation ne comprendraient pas et n'accepteraient pas que les projets qu'ils ont combattus se remettent en marche comme si de rien n'était...

Pendant cette période, les décisions gouvernementales sur le volet RH ont aussi faire naître bon

nombre de mécontentements dans le réseau, Nous ne reviendrons pas sur le détail de l'application des ordonnances relatives aux congés, ni sur la prime, nous vous avons déjà tout dit sur les divisions durables qu'elles ont fait naître au sein des collectifs de travail.

Nous rappellerons toutefois que, pendant le confinement, les agents n'ont pas choisi leur situation administrative et que dans son message transmis à la nation à la mi-mars 2020, le Président de la République avait souligné que chaque Français en première, seconde ou troisième ligne participait à son niveau, à l'effort national...

A l'heure actuelle, des inquiétudes demeurent également, notamment dans le cadre de la campagne des avis qui, comme la campagne IR, pourrait s'avérer tout aussi complexe notamment par le nombre de contentieux qu'elle pourrait générer.

De plus, et comme nous l'avons maintes fois répété, la crise sanitaire n'est pas derrière nous et nul ne sait comment l'épidémie va évoluer dans les prochains mois.

Dans ce contexte de tensions et de fortes inquiétudes, F.O.- DGFIP réitère sa revendication d'arrêt des réformes en cours et du RETRAIT du NRP, projet hors sol de démantèlement du réseau de la DGFIP, dont les conséquences pèseraient encore plus lourdement et négativement sur l'organisation des missions et les conditions de travail des personnels.

Nous aborderons maintenant l'actualité des mutations en cette période habituelle du calendrier qui préfigure l'affectation de nos collègues qui souhaitent changer d'affectation au sein du département et de ceux qui vont pouvoir le rejoindre au 1^{er} septembre 2020.

Ce qui est pour le moins inhabituel en revanche, c'est la déclinaison des conséquences de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui a supprimé les CAP pour les remplacer par des Lignes Directrices de Gestion...

Ces Lignes Directrices de Gestion stipulaient : « la suppression de l'avis des CAP de mutation doit s'accompagner d'une transparence accrue dans la procédure de gestion des demandes des agents... »

En guise de transparence, les mouvements de mutation 2020 des catégories A, B et C nationaux ont été effectués dans l'opacité et en l'absence de documents délivrés aux représentants du personnel. Il est désormais impossible de savoir qui entre dans une Direction au titre d'une priorité légale ou en convenance personnelle. Malgré les vacances d'emplois importantes dans bon nombre de Directions dont la nôtre, de nombreux collègues vont rester séparés de leur conjoint, leurs enfants, leur famille : c'est inacceptable !

En amont de la publication des mouvements locaux à la mi-juillet prochain, F.O.- **DGFIP** réitère ses revendications pour que les représentants du personnel puissent disposer des documents nécessaires à la transparence de ces opérations : tableau des emplois par service et poste vacant, fiches de vœux des agents, projet de mouvement des mutations locales, liste des agents ALD et détachés, liste des agents impactés par une restructuration, transfert ou suppression d'emplois.

Pour conclure nous évoquerons le sujet du télétravail qui, comme chacun sait, a pris une place prépondérante pendant cette crise sanitaire pour la continuité des missions et aussi pour la préservation de la santé des équipes.

Comme nous l'avons maintes fois évoqué, ce type d'organisation dans l'urgence et hors cadre relevait bien davantage d'un travail confiné en mode dégradé. Pour F.O.- DGFIP, le télétravail doit pouvoir retrouver rapidement un cadre conventionnel basé sur le libre choix des personnels.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour ainsi que sur nos questions diverses.